

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

02/12II du 23/12/82
DECRET N° /MTPS.DGTFF.DFP.22024

portant intégration et nomination de
Monsieur KOUEMBA Daniel dans les ca-
dres de la catégorie A, hiérarchie I
des Services Administratifs et Finan-
ciers SAF (Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

(/ I S A S :

D.B.

D.C.F.

(/u la constitution du 8.7.79;
(/u la loi n°25/80 du 13.11.80 portant amendement
à l'article 47 de la constitution du 8.7.79;
(/u la loi n°15/62 du 3.2.1962 portant statut gé-
néral des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21.6.1958 fixant le rè-
glement sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/426 du 29.12.1962 fixant le
statut des cadres de la catégorie A des Services Adminis-
tratifs et Financiers (SAF);
(/u le décret n°62/130/MF du 9.5.1962 fixant le ré-
gime des nominations des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/195/FP du 5.7.1962 fixant la
hiérarchie et les diverses catégories des cadres;
(/u le décret n°62/197/FP du 5.7.1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°
15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/193/FP du 5.7.1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
de l'Etat;
(/u le décret n°63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages proba-
toires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, no-
tamment en ses articles 7 et 8;
(/u le décret n°67/50/FP-BE du 24.2.1967 règlemen-
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, recons-
titutions de carrière et reclassements;
(/u le décret n°71/470 du 31.12.1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5.7.
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n°73/154 du 4.4.1979 portant nomina-
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n°80/644 du 28.12.80 portant nomina-
tion des Membres du conseil des Ministres;
(/u le rectificatif n°81/016 du 26.1.1981 au décret
n°80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Con-
seil des Ministres;
(/u le décret n°81/017 du 26.1.1981 relatif aux in-
térims des Membres du Gouvernement;
(/u la lettre N°649/SGR du 25.8.1982 du Secrétaire
Général au Plan, transmettant le dossier de l'intéressé;
(/u le Protocole d'Accord du 5.8.1970 signé entre
la République Populaire du Congo et l'URSS;
(/u le décret n°74/229 du 10.6.1974 portant attribution
de certains avantages aux Economistes, Statisticiens et les
Diplômés des grandes Ecoles et Instituts d'Enseignement Supé-
rieur de Commerce;

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées du décret n° 62/426 du 29-12-62 et du Protocole d'Accord du 5-8-70 susvisés, Monsieur KOUDEMBA Daniel, né le 20 Septembre 1954 à Mfouati, titulaire du Diplôme de Maître ES Sciences Economiques, Spécialité : Planification Industrielle, obtenu à l'Institut d'Economie Nationale d'ODESSA (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur de 2° échelon Stagiaire, indice 890.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre du Plan.

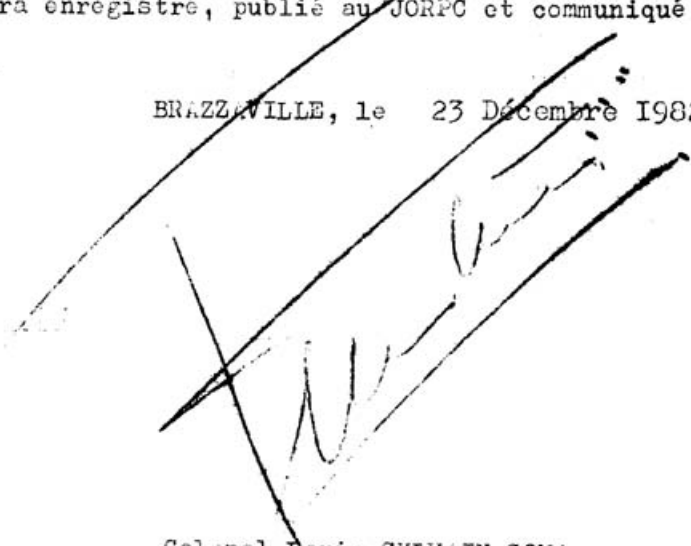
ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 23 Décembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

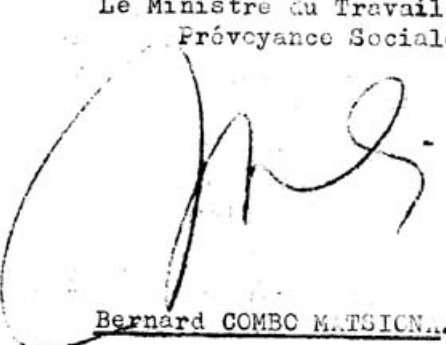
Le Ministre du Plan,


Pierre MOUSSA.-


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,


Bernard COMBO MATSICHA.-


Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC
DGTFE/DFP
DFE/BST
D.B.
D.C.F.
MINI PLAN
INTERESSE
DOSSIER
SGCM/BC

1

3

1

3

1

1

1

3

2./-